

Abaissement de la limitation de la vitesse à 80 Km/h sur le réseau routier d'Eure-et-Loir

Mise en application au 1er juillet 2018

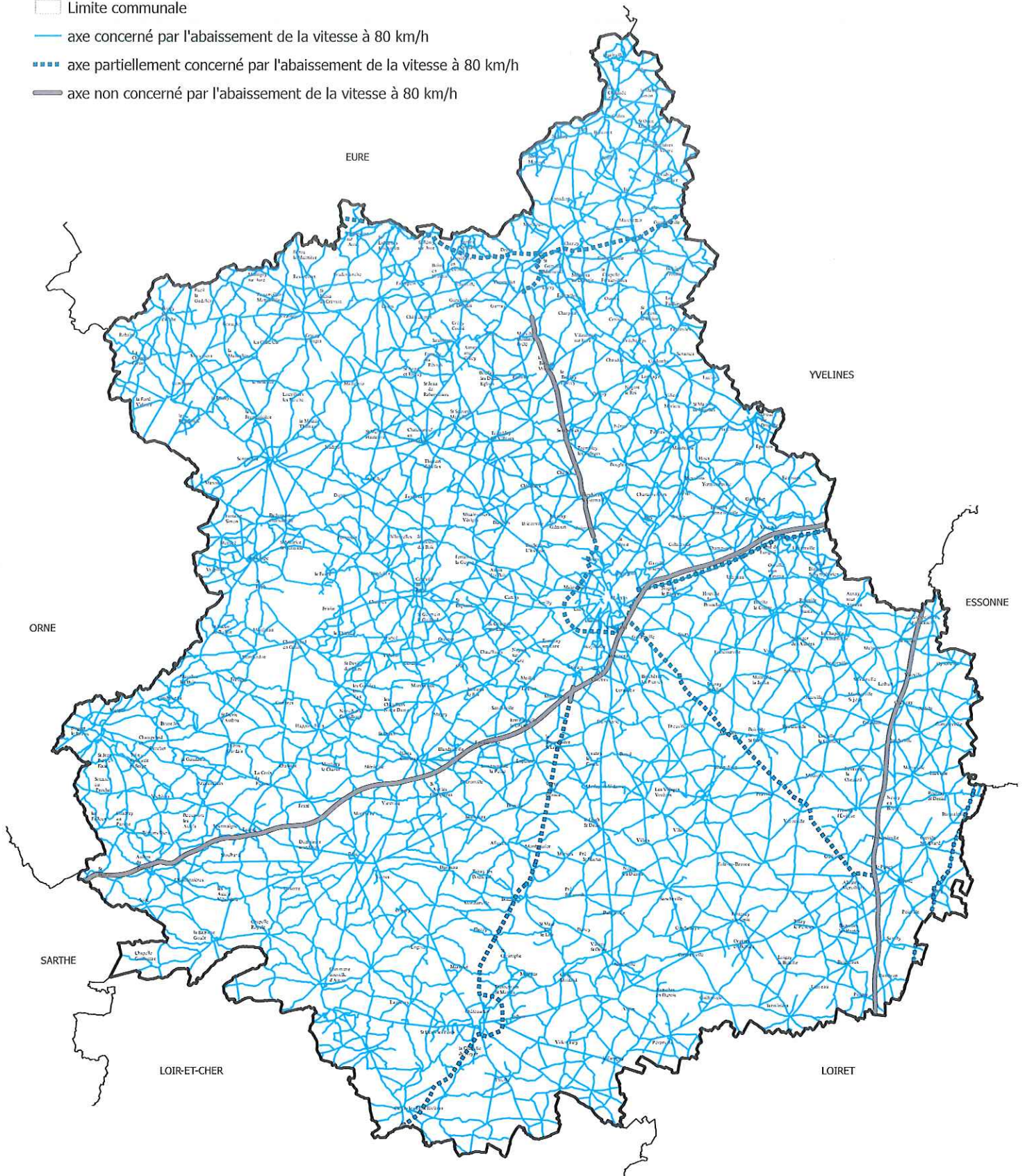
▭ Limite de départements

▭ Limite communale

— axe concerné par l'abaissement de la vitesse à 80 km/h

⋯⋯⋯ axe partiellement concerné par l'abaissement de la vitesse à 80 km/h

— axe non concerné par l'abaissement de la vitesse à 80 km/h



DDT 28

Service connaissance des territoires et prospective (SCTP)

Bureau des Systèmes d'Information Géographique (BSIG)

17 Place de la République

CS 40517

28 008 CHARTRES Cedex

Tél : 02 37 20 40 60 Fax : 02 37 36 37 03

Date de réalisation de la carte : 26 juin 2018

Cartographie issue de BD PARCELLAIRE... ©

© IGN - Paris

Protocole IGN interministériel 2011

reproduction interdite

Sources des données : DDT 28

Nom du fichier : Limitation_a_80km.qgs